

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 12 septembre 2011, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant Monsieur Robert Nault :

Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis
Jacques de Foy, Raymond Brazeau

Est absente la mairesse Pauline Ouimet

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 01.

278-09-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
12 septembre 2011 - 19 h**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 29 août 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Registre des comptes à payer au 31 août 2011
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 12 septembre 2011
 - 4.3 Registre des salaires du 31/07/2011 au 03/09/2011
 - 4.4 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.5 Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires aux élus municipaux
 - 4.6 Municipalité de Nouvelle – Demande au MAMROT et au MTQ – Prix négocié pour l'achat d'asphalte
 - 4.7 MRNF – Consultation publique forêts de proximité
 - 4.8 FQM - La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable
 - 4.9 FQM – Représentant municipal à l'AGA
 - 4.10 Information de la dg – expertise du bâtiment et du terrain de l'église
 - 4.11 Formation d'un comité sur l'étude d'une fusion municipale

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Sûreté du Québec – Présentation rapport annuel 2010-2011
- 5.2 Semaine de la justice réparatrice – 13 au 20 novembre 2011
- 5.3 Municipalité N.D.Pontmain - demande de rencontre comité intermunicipal incendie – 14 septembre 2011 – 18 h 30

6. TRANSPORT

- 6.1 Prix pour la fourniture, le transport, le tamisage, le mixage et la mise en réserve de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2011
- 6.2 Courriel de M. Gilles Huberdeau – concassé phase II
- 6.3 Courriel de M. Gilles Huberdeau – Résidus de dynamitage
- 6.4 Demande de citoyens – chemin Dumouchel
- 6.5 Lettre de Me Roger Rancourt – Dossier Geneviève Gaudreau-Tappin et Hamilton Tappin

7. HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Informations du représentant à la RIDL

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 8.1 Demande de dérogations mineures DDRL110054, au 14, chemin des Érables, une partie du lot 42B du rang 8 du canton de Dudley
- 8.2 Demande de dérogation mineure DPDRL110065, au 12, chemin Pierre-Neveu, une partie du lot 30 du rang 10 du canton de Dudley
- 8.3 Demande de dérogation mineure DPDRL110098, lots non officiels 38A-5-2, 39A-3 à 39A-6 du rang 8 du canton de Dudley, plan de lotissement préparé le 14 juin 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8054 de ses minutes, plan 6060-D
- 8.4 Projet de lotissement sur des parties des lots 28C et 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant un prolongement du chemin Dumouchel préparé le 4 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7677 de ses minutes, plan 5732-D1
- 8.5 Projet de lotissement sur une partie du lot 28C et sur des parties du lot 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant l'ouverture d'une nouvelle rue préparé le 8 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7687 de ses minutes, plan 5740-D1
- 8.6 CCU 24 août 2011 – dépenses prévues et autorisées
- 8.7 Journée de négociation avec la CPTAQ – article 59 LPTAA– 14 septembre 2011 – 9 h

9. LOISIRS

- 9.1 Courriel d'un citoyen – Belvédère sentier écologique

10. CULTURE

- 10.1 La Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides – Projet de circuits guidés

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

11.1

12. AVIS DE MOTION

13. RÈGLEMENTS

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

en commençant par le sujet 5.1 – Sûreté du Québec – Présentation du rapport annuel 2010-2011.

ADOPTÉE

Sûreté du Québec – Présentation du rapport annuel 2010-2011

Le Capitaine Danny Rail et le Lieutenant Martin Pichette de la Sûreté du Québec viennent présenter le rapport annuel 2010-2011 à la population de Lac-du-Cerf.

279-09-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 août 2011.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

280-09-2011

Registre des comptes à payer 31 août 2011

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 AOÛT 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1100448	À	I1100455	17 675,48 \$
C1100456	À	C1100472	9 230,86 \$
TOTAL			26 906,34 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

281-09-2011

Registre des comptes à payer au 12 septembre 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 12 SEPTEMBRE 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1100473	À	M1100486	8 124,97 \$
TOTAL			8 124,97 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

282-09-2011

Registre des salaires pour la période du 31 juillet au 03 septembre 2011

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 31 juillet au 03 septembre 2011, se totalisant 33 464,58\$. Chèques numéro : D1100271 à D1100322.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

283-09-2011

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 31 AOÛT 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB1100096			
ENB1100097	À	ENB1100122	5 184,12 \$
TOTAL			5 184,12 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

La secrétaire-trésorière et directrice générale déclare avoir remis à chaque membre du conseil un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Chaque année, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation écrite de son élection, le membre du conseil doit déposer une mise à jour de sa déclaration.

Demande au MAMROT et au MTQ - prix négocié pour l'achat de l'asphalte

CONSIDÉRANT que les toutes les municipalités doivent demander par appel d'offres publiques des prix pour acheter de l'asphalte lorsque les travaux sont supérieurs à 100000 \$ même si sur le territoire immédiat, il n'y a qu'une seule entreprise qui offre le produit;

CONSIDÉRANT que pour sa part, le ministère des Transports du Québec négocie directement ses prix avec le fournisseur d'asphalte;

CONSIDÉRANT que les municipalités paient toujours plus cher que le ministère des Transports pour l'achat de l'asphalte;

CONSIDÉRANT que la plupart des municipalités ne peuvent entretenir adéquatement les routes en raison du coût exorbitant de l'asphalte et que celles-ci se détériorent de plus en plus;

CONSIDÉRANT que tout comme pour les routes sous responsabilité du ministère des Transports, ce sont les mêmes citoyens qui paient pour les chemins sous responsabilité municipale;

POUR CES MOTIFS. il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la municipalité de Lac-du-Cerf appuie la Municipalité de Nouvelle dans sa démarche à l'effet :

1. Que le gouvernement du Québec permette aux municipalités du Québec de profiter du même prix que celui que négocie le MTQ (direction régionale) dans les régions du Québec où il n'y a qu'un seul fournisseur d'asphalte.
2. Soulève au MAMROT que les situations de monopole des fournisseurs d'asphalte dans certaines régions du Québec sont: néfastes pour les municipalités locales qui ne profitent pas d'un prix équitable pour ce produit.
3. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée aux personnes suivantes :

Monsieur Sam Hamad, ministre des Transports du Québec
 Monsieur Laurent Lessard, ministre du MAMROT
 Monsieur Bernard Généreux, président de la FQM
 Monsieur Éric Forest, président de l'UMQ
 Monsieur Daniel Bujold, directeur général Municipalité de Nouvelle

ADOPTÉE

285-09-2011

MRNF – Consultation publique forêts de proximité

CONSIDÉRANT que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune invite le Conseil municipal de Lac-du-Cerf à participer à une consultation publique sur les orientations relatives à la sélection, à la création et au fonctionnement des forêts de proximité qui se tiendra le lundi 3 octobre 2011, de 19 h à 22 h, à Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Messieurs Robert Nault et Michel St-Louis à assister à cette consultation et à défrayer leur frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

286-09-2011

FQM – La place des municipalités dans la Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

ATTENDU QUE le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier;

ATTENDU QUE dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la filière;
- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec;

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy
appuyé par le conseiller Raymond Brazeau
et résolu à l'unanimité des membres du conseil:**

D'APPUYER les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE

287-09-2011

FQM – Représentant municipal à l’Assemblée générale annuelle – 29 septembre 2011

CONSIDÉRANT que le 27 juillet 2011, la Fédération Québécoise des Municipalités a accusé réception de notre résolution 232-07-2011 que nous leur avons soumise pour l’assemblée générale annuelle des membres de la FQM;

CONSIDÉRANT que la FQM nous rappelle qu’il est important qu’un représentant de notre municipalité soit présent pour soumettre le sujet à l’assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des membres du conseil :

D’AVISER la FQM que la Municipalité de Lac-du-Cerf n’aura pas de représentant lors de l’assemblée pour présenter notre sujet.

DE DEMANDER à la FQM de soumettre notre résolution aux membres présents afin qu’ils puissent en débattre.

ADOPTÉE

288-09-2011

Expertise du bâtiment et du terrain de l’église par une firme d’ingénieur en bâtiment dans le cadre du Programme d’aide aux municipalités dévitalisées

CONSIDÉRANT la résolution numéro 252-08-2011 que le conseil municipal a adoptée lors de sa séance ordinaire du 29 août 2011 relativement à l’expertise du bâtiment et du terrain de l’église par une firme d’ingénieur en bâtiment dans le cadre du Programme d’aide aux municipalités dévitalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l’unanimité des membres du conseil que Municipalité de Lac-du-Cerf sollicite des demandes verbales de prix auprès des firmes suivantes : Cima +, Genivar et Roche Itée, Groupe-conseil.

Suite aux prix obtenus, le contrat sera adjugé à la condition que la Municipalité de Lac-du-Cerf obtienne du Programme d’aide aux municipalités dévitalisées une aide financière à 90% de la somme totale et que le 10% soit déboursé en parts égales entre la Municipalité de Lac-du-Cerf et l’Évêché de Mont-Laurier.

ADOPTÉE

289-09-2011

Formation d’un comité sur l’étude d’une fusion municipale

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l’unanimité des membres du conseil qu’un comité pour l’étude d’une fusion municipale soit créé et de nommer sur ce comité tous les membres du conseil: Pauline Ouimet, Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau et Robert Nault.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

290-09-2011

Semaine de la justice réparatrice – 13 au 20 novembre 2011

CONSIDÉRANT que le Commissaire Don Head du Service correctionnel Canada invite tous les maires, les chefs, les préfets, les conseillers et les dirigeants de collectivité partout au Canada à proclamer la Semaine de la justice réparatrice 2011 qui se tiendra du 13 au 20 novembre;

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité de ne pas proclamer la Semaine de la justice réparatrice.

ADOPTÉE

Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain

Le conseil municipal demande à la directrice générale de faire parvenir un courriel à la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain voulant que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf ait pris connaissance de leur courriel et les avisant que nous ne pourrions pas être présents, car la mairesse est à l'extérieur et les élus municipaux ont déjà un engagement ce soir-là dans d'autres comités.

Que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf souhaite que la mairesse soit présente lors de cette rencontre et de leur faire la suggestion suivante :

- Attendre le retour de la mairesse de Lac-du-Cerf afin de connaître ses disponibilités et celles des élus et de la directrice générale
- Soumettre des dates à la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain pour voir si les dates proposées leur conviennent.

TRANSPORT

291-09-2011

Adjudication du contrat pour la fourniture, le transport, le tamisage, la granulométrie, le mixage et la mise en réserve de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2012

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-du-Cerf a sollicité des demandes verbales de prix auprès de deux entrepreneurs pour la fourniture, le transport, le tamisage, la granulométrie, le mixage et la mise en réserve de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2012;

CONSIDÉRANT les prix soumis par les entrepreneurs, à savoir :

Excavation Dany Gougeon inc.	7,90\$ la tonne métrique + taxes
Outillage 51 inc.	9,25\$ la tonne métrique + taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la fourniture, le transport, le tamisage, la granulométrie, le mixage et la mise en réserve de sable tamisé AB-10 pour l'hiver 2011-2012 à Excavation Dany Gougeon inc.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 septembre 2011.

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

292-09-2011

Courriel de monsieur Gilles Huberdeau – 9163-1689 Québec inc. – concassé phase II – chemin Domaine-des-Deux-Lacs

CONSIDÉRANT le courriel de monsieur Gilles Huberdeau voulant que la compagnie 9163-1689 Québec inc. s'attende à ce que les travaux finaux d'installation de concassé se poursuivent dans la phase II, car elle a investi dans la construction de la ligne électrique et qu'elle planifie l'installation d'un bureau de vente, la mise en marché et le plan de marketing pour le printemps 2012;

CONSIDÉRANT que les actionnaires de la Compagnie souhaitent que les travaux soient terminés pour le printemps 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser les actionnaires de la compagnie 9163-1689 Québec inc. que le Conseil municipal rend sa décision dans l'intérêt public, entre autres, il ne peut épandre du concassé sur une rue d'un nouveau lotissement que lorsque l'évaluation des propriétés attenantes est suffisante pour payer les frais encourus pour l'entretien de ces rues.

ADOPTÉE

293-09-2011

Courriel de monsieur Gilles Huberdeau – 9163-1689 Québec inc. – Résidus de dynamitage

CONSIDÉRANT que monsieur Gilles Huberdeau, représentant pour la compagnie 9163-1689 Québec inc. nous avise que suite aux travaux de dynamitage que la Municipalité réalisera prochainement, la compagnie est intéressée à recevoir tous les résidus dans leur développement de la phase II;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser la compagnie 9163-1689 Québec inc. que la compagnie pourra obtenir des voyages de résidus de dynamitage pour la somme de 20,00\$ du voyage, et ce, conditionnellement à ce que la livraison des résidus se fasse à l'intérieur d'un rayon de 10 km.

Il est de plus résolu à l'unanimité des membres du conseil qu'un avis public soit affiché avisant la population qu'il y aura des travaux de dynamitage dans les secteurs du chemin du Cerf et chemin Dumouchel dans les prochaines semaines et que les personnes intéressées à se procurer des voyages de résidus de dynamitage pour la somme de 20\$ du voyage avec livraison à l'intérieur d'un rayon de 10 km, doivent contacter l'inspecteur municipal au 819 597-2424 poste 27.

ADOPTÉE

294-09-2011

Demande de citoyens – chemin Dumouchel

CONSIDÉRANT les demandes présentées par monsieur Germain Labelle et madame Carole Labelle, 12, chemin Dumouchel dans un courriel en date du 1^{er} septembre 2011;

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser monsieur Germain Labelle et madame Carole Labelle de ce qui suit :

- L'inspecteur en bâtiment et urbanisme ne pourra pas répondre à la requête mentionnée au point 1, car ce type d'inspection ne fait pas partie de son mandat. L'état du bâtiment devra être fait par un tiers.
- En ce qui a trait aux points 2 et 4, des membres du Conseil iront visiter les lieux avec l'inspecteur municipal et des recommandations seront faites au Conseil municipal à ce sujet.
- En ce qui concerne les points 3 et 5 :
 3. le déneigement sera fait.
 5. l'asphalte sera enlevée et remplacée par du gravier concassé.

ADOPTÉE

295-09-2011

Dossier Geneviève Gaudreau et Hamilton Tappin

CONSIDÉRANT le courriel reçu de Me Roger Rancourt en date du 7 septembre 2011 relativement au dossier de madame Geneviève Gaudreau et monsieur Hamilton Tappin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'aviser Me Roger Rancourt des développements dans ce dossier:

1. Le 6 septembre 2011, un mandat a été donné à l'arpenteur-géomètre, Monsieur Denis Robidoux, de procéder à la description technique de la partie à être achetée. Le mandat comprend: analyse des titres de propriété, calculs, mise en plan, rédaction de la description technique et copies.
2. Après discussion avec l'arpenteur-géomètre, Monsieur Denis Robidoux, la description technique devrait être réalisée au plus tard fin septembre.
3. Après réception de la description technique demandée, une copie de celle-ci sera expédiée à l'avocat de madame Johanne Léonard, tutrice de monsieur Sylvain Léonard, M^e Mathieu Decelles.
4. Dans la lettre de M^e Mathieu Decelles en date du 11 mai 2011, demande est faite de transmettre le nombre de pieds carrés ou de mètres carrés que représente la partie du terrain à être acheté et que suivant cette information, il transmettra celle-ci à madame Johanne Léonard qui décidera ou non de faire vérifier cette mesure.
5. Par la suite, le dossier évoluera selon la décision que prendra la cliente de M^e Mathieu Decelles.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Aucune information.

296-09-2011

Ajournement de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ajourner la séance pour quelques instants. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

297-09-2011

Réouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil de rouvrir la séance à 20 h 32.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

298-09-2011

Demande de dérogations mineures DPRL110054

**14, chemin des Érables
Une partie du lot 42B du rang 8 du canton de Dudley
Matricule : 8132 62 0090**

ATTENDU QUE Madame Pierrette Gamache sollicite une demande de dérogations mineures concernant l'implantation de la résidence, de la véranda et de la remise attenante à la résidence

ATTENDU QUE la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande des dérogations suivantes à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 198-2000, soient:

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis de la résidence à 14,82 m de la ligne des hautes eaux du lac à Dick étant un empiètement de 5,18 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m;
- l'implantation de la remise construite sous la véranda, travaux autorisés au permis numéro 053-00, à 12,27 m de la ligne des hautes eaux du lac à Dick étant un empiètement de 7,73 m dans la marge de recul par rapport à un lac prescrite de 20 m;

Demande des dérogations suivantes à l'article 12.3.2 du règlement de zonage 198-2000, soient:

- l'implantation qui serait protégée par droits acquis d'une partie de la véranda dans la bande de protection riveraine de 15 m étant un empiètement d'une superficie de 17 mètres carrés;
- l'implantation d'une partie de la remise construite sous la véranda, travaux autorisés au permis 053-00, dans la bande de protection riveraine de 15 m étant un empiètement d'une superficie de 17 mètres carrés;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 24 août 2011;

ATTENDU QUE cette demande de dérogations ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale fait lecture des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné la parole à toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** la demande de dérogation mineure DPRL110054, et ce, conformément à la demande présentée.

ADOPTÉE

299-09-2011

Demande de dérogation mineure DPDR110065

**12, chemin Pierre-Neveu
Une partie du lot 30 du rang 10 du canton de Dudley
Matricule : 8429 13 1476**

ATTENDU QUE Monsieur Paul-Aurèle Pharand sollicite une demande de dérogation mineure concernant la largeur mesurée sur la ligne avant du terrain;

ATTENDU QUE la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande d'une dérogation mineure aux articles 5.3 et 6.1 d) du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit :

- une largeur mesurée sur la ligne avant de 10,45 mètres étant un déficit de 12,05 mètres par rapport à la largeur minimale de 22,50 mètres exigée en bordure d'une tête de pipe;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 24 août 2011;

ATTENDU QUE cette demande de dérogations ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le maire suppléant fait lecture des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné la parole à toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** la demande de dérogation mineure DPDR110065, et ce, conformément à la demande présentée.

ADOPTÉE

300-09-2011

Demande de dérogation mineure DPDR110098

**Chemin des Pins, lots vacants étant une partie du lot 38A-5 et des parties du lot 39A du rang 8 du canton de Dudley
Matricule : 8031 35 3010**

ATTENDU QUE Monsieur Gaston Gareau sollicite une demande de dérogations mineures concernant certains lots d'un projet de lotissement préparé le 14 juin 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8054 de ses minutes, plan 6060-D

ATTENDU QUE la demande de dérogation affecte les dispositions suivantes des règlements d'urbanisme, à savoir :

Demande d'une dérogation mineure à l'article 4.6 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit:

- absence d'une courbe ayant un rayon intérieur minimum de sept (7) mètres dans le coin Sud-Est du lot 38A-5-2 du rang 8 du canton de Dudley étant une section d'une rue projetée.

Demande de dérogations mineures suivantes à l'article 5.3 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soient:

- une profondeur moyenne d'environ cinquante (50) mètres pour le lot 39A-3 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 10 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m
- une profondeur moyenne d'environ cinquante-deux (52) mètres pour le lot 39A-4 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 8 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m
- une profondeur moyenne d'environ cinquante et un (51) mètres pour le lot 39A-5 du rang 8 du canton de Dudley, terrain situé à moins de 300 m du lac Mallonne, étant un déficit de 9 m par rapport à la profondeur minimale moyenne prescrite à 60 m.

Demande d'une dérogation mineure à l'article 4.3 du règlement 199-2000 relatif au lotissement, soit:

- la rue projetée sur le lot 39A-6 du rang 8 du canton de Dudley dont certaines sections sont situées à moins de soixante (60) mètres de la rive du lac Mallonne et à quinze (15) mètres de la rive d'un ruisseau étant un empiètement dans la distance par rapport à un lac ou à un cours d'eau prescrite à soixante (60) mètres.

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la présente demande et qu'ils ont constaté l'état des lieux lors de la visite à la propriété faite le 24 août 2011;

ATTENDU QUE cette demande de dérogations ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétés voisines;

ATTENDU QUE le maire suppléant fait lecture des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a donné la parole à toute personne intéressée à se faire entendre relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** la demande de dérogation mineure DPDR110098, et ce, conditionnellement à la modification suivante :

- qu'aucune dérogation mineure ne soit acceptée concernant l'implantation des bâtiments et des constructions à venir sur chacun des lots 39A-3, 39A-4 et 39A-5 du rang 8 du canton de Dudley;

Avant d'émettre un permis de construction sur un lot ayant front sur cette nouvelle rue, l'inspecteur en bâtiment et environnement devra s'assurer que la rue soit construite conforme au règlement numéro 144-93 et ses amendements, relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées.

ADOPTÉE

301-09-2011

Projet de lotissement sur des parties des lots 28C et 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant un prolongement du chemin Dumouchel préparé le 4 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7677 de ses minutes, plan 5732-D1

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié le plan projet de lotissement;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les conditions exceptionnelles de la topographie du site justifient l'orientation des lignes latérales des lots projetées avec un écart par rapport à une perpendiculaire à la ligne de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** le plan projet de lotissement sur des parties des lots 28C et 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant un prolongement du chemin Dumouchel préparé le 4 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7677 de ses minutes, plan 5732-D1, et ce, conditionnellement à ce que le propriétaire se conforme au règlement numéro 144-93 et ses amendements, relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées et que les travaux de construction de la rue soient faits hors de la période débutant à la Fête Nationale et se terminant à la Fête du travail.

ADOPTÉE

302-09-2011

Projet de lotissement sur une partie du lot 28C et sur des parties du lot 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant l'ouverture d'une nouvelle rue préparé le 8 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7687 de ses minutes, plan 5740-D1

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié le plan projet de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf **accepte** le plan projet de lotissement sur une partie du lot 28C et sur des parties du lot 29C du rang 9 du canton de Dudley comportant l'ouverture d'une nouvelle rue préparé le 8 novembre 2010 et révisé le 16 août 2011 par Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7687 de ses minutes, plan 5740-D1, et ce, conditionnellement à ce que le propriétaire se conforme au règlement numéro 144-93 et ses amendements, relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées et que les travaux de construction de la rue soient faits hors de la période débutant à la Fête nationale et se terminant à la fête du Travail.

ADOPTÉE

303-09-2011

Dépenses prévues et autorisées – CCU 24 août 2011

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l'unanimité de défrayer les sommes suivantes pour la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 août 2011 :

Membres du CCU et employés municipaux (allocation de présence)

Louise Caron	34 \$
Bernard Émard	34 \$
<u>Dominique Richer</u>	<u>34 \$</u>
	102 \$

et de rembourser les dépenses et les frais de déplacement régulièrement encourus dans l'exercice de leurs fonctions aux membres du Comité consultatif d'urbanisme (autres que les élus) qui ont assisté aux visites de propriétés conformément au Règlement 228-2005 et ses amendements décrétant les taux pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, sur présentation de pièces justificatives.

Élus municipaux (rémunération et déplacement)

Bernard St-Louis	51 \$
<u>Pauline Ouimet</u>	<u>51 \$</u>
	102 \$

TOTAL 204 \$

ADOPTÉE

304-09-2011

Journée de négociation avec la CPTAQ – article 59 LPTAA – 14 septembre 2011

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Messieurs Robert Nault et Dominique Richer à représenter la Municipalité de Lac-du-Cerf lors de la journée de négociation qui se tiendra avec la CPTAQ, le mercredi 14 septembre 2011 à Mont-Laurier relativement à la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA et à déboursier leur frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 12 septembre 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

LOISIRS

305-09-2011

Courriel d'un citoyen – Belvédère sentier écologique

CONSIDÉRANT que monsieur Robert Scantland nous a fait parvenir un courriel d'une citoyenne relativement à la détérioration des belvédères et des trottoirs en bois au sentier écologique Le Petit Castor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité des membres du conseil de procéder aux travaux urgents sur les belvédères et les passerelles avant que les employés saisonniers finissent leur saison, d'installer des écriteaux «Faire attention» au besoin et barricader si cela est trop dangereux. En ce qui a trait, à l'élagage des arbres cela se fera l'an prochain.

ADOPTÉE

CULTURE

306-09-2011

Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides – Projet de circuits guidés

CONSIDÉRANT que la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides propose un projet de circuits historiques et de découverte des produits locaux et du terroir qui permettrait de diversifier l'économie régionale et de mettre en valeur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT que la Société sollicite l'appui des municipalités et organismes de la MRC dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Lac-du-Cerf appuie la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides dans leur projet de circuits guidés et de référer à titre de personne-ressource madame Shirley Duffy.

ADOPTÉE

c. c. Madame Shirley Duffy

Période de questions

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

307-09-2011

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu à l'unanimité des membres du conseil de lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉE

Robert Nault
maire suppléant

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

*Je, Robert Nault, atteste que la signature du présent procès-verbal -équivalent
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens -de
l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..*

Robert Nault,
maire suppléant.